MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION

Rapport annuel d'activité 2018

Sur le service public de prévention et de gestion des déchets

Service Collecte et Transport

MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION

SOMMAIRE

PRESENTATION GENERALE DU SERVICE 2

A- Présentation des différentes compétences 2

B- Présentation du service « Collecte et Transport » du pôle « environnement et services urbains » 4

C- Organisation de la collecte 8

BILAN D'EXPLOITATION 16

A- Evolution de la Collecte 16

B- Données d'exploitation 17

ELEMENTS FINANCIERS 30

A- Dépenses de fonctionnement 30

B- Recettes de fonctionnement 30

REDEVANCE SPECIALE 31

EVOLUTION DE LA CONTENEURISATION ET DE LA COLLECTE SELECTIVE EN PORTE A PORTE 32

A- Années après années 32

B- Dispositif YOYO 33

C- La communication d'entretien du geste de tri et d'ajustement 34

COLLECTE ET ENVIRONNEMENT 37

A- Emission de gaz à effet de serre 37

B- Valorisation matière 37

C- Recyclage des bacs 37

PERSPECTIVES 38

A- L'optimisation des moyens 38

B- Poursuivre la conteneurisation 38

C- Réduction des déchets 38

SYNTHESE 40

EN COMPLEMENT : 40

PRESENTATION GENERALE DU SERVICE

A- Présentation des différentes compétences

Les compétences en matière de déchets sont réparties entre le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la région mulhousienne (SIVOM) et Mulhouse Alsace Agglomération (m2A).

Le SIVOM assure les compétences suivantes :

- la Collecte Sélective (CS) des déchets recyclables ou valorisables sur le périmètre de m2A y compris la gestion des déchetteries de ce territoire,
- le traitement et l'élimination des déchets sur le périmètre global regroupant m2A et la communauté de communes du Secteur d'Illfurth (CCSI) – *voir carte page suivante*

Pour m2A, le service « Collecte et Transport », entité du pôle « environnement et services urbains » de la 1ère direction assure les compétences suivantes :

- la collecte et le transport des Ordures Ménagères résiduelles (OMr) sur m2A,
- la collecte et le transport de la Collecte Sélective (CS) sur m2A (emballages, papiers, cartons et verre),
- la collecte en porte à porte et le transport des déchets verts sur 10 communes de m2A
- la collecte en porte à porte et le transport des bio-déchets de la commune de Wittelsheim,
- la collecte en porte à porte et le transport des Ordures Ménagères Encombrants (OME) sur 8 communes
- la sensibilisation des habitants à la propreté de leur agglomération.

L'ensemble de ces services est financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) définie selon 13 zones de perception. En complément de la TEOM, la redevance spéciale est appliquée sur le territoire de m2A pour les déchets assimilés aux déchets ménagers produits par les professionnels et certaines administrations.

Le territoire n'est pas sujet à des variations saisonnières notables dans la production des déchets. Les terrains de camping et caravanage sont soumis aux mêmes règles et fréquences de collecte que les autres usagers.

Carte des communes et groupements de communes adhérant au traitement des résidus urbains

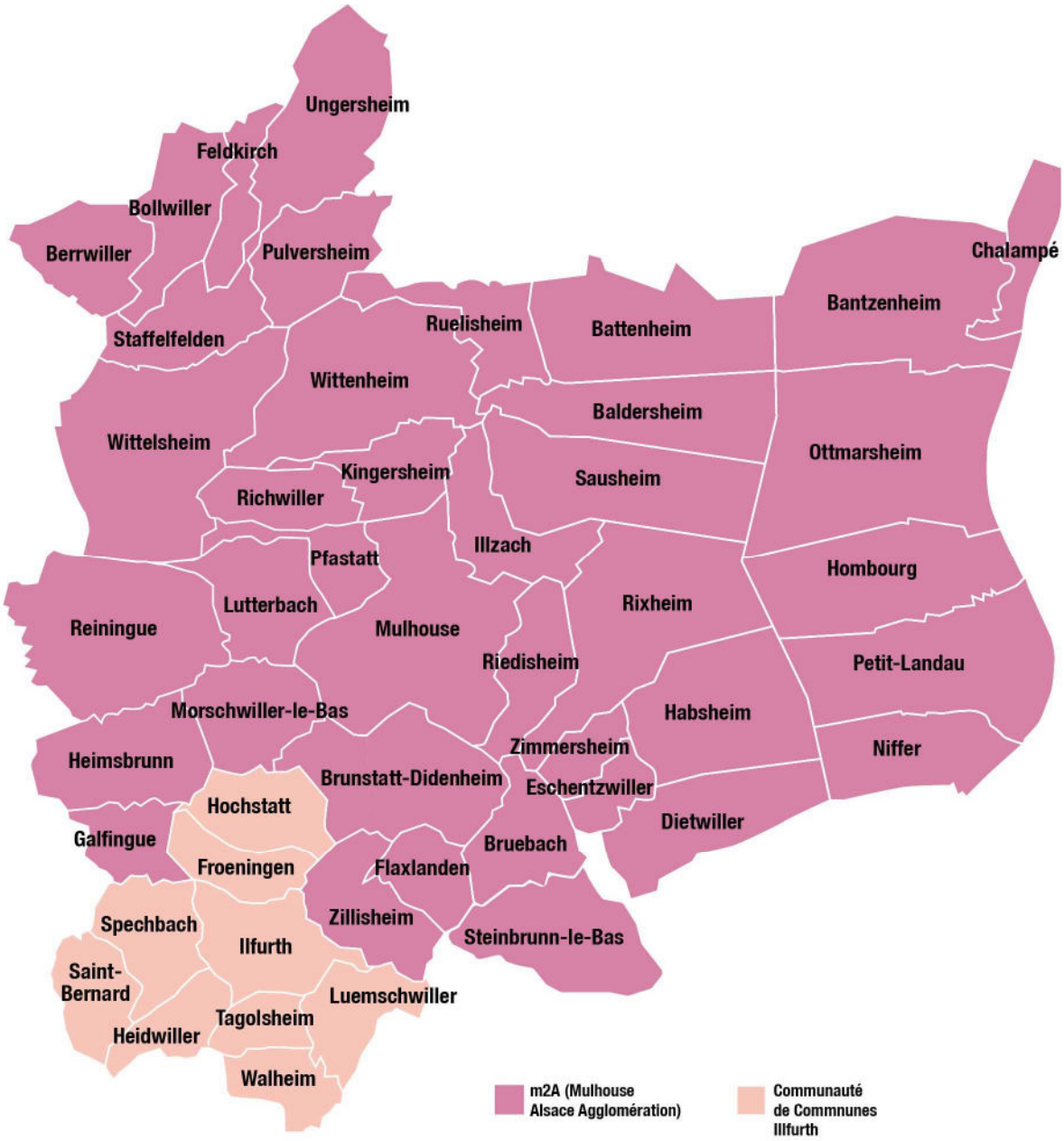

B- Présentation du service « Collecte et Transport » du pôle « environnement et services urbains »

La collecte des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) en porte à porte ou en apport volontaire (AV) sur m2A est assurée, pour une partie du territoire, en régie, et, pour l'autre partie par des prestataires privés.

Le service collecte et Transport de m2A réalise l'ensemble de ses missions avec un effectif à l'état des emplois de **171 agents**, répartis dans différentes activités.

L'activité collecte

L'activité « collecte » réalise la collecte en porte à porte des OMr et de la CS.

36 conducteurs de bennes à ordures ménagères et **72 éboueurs** sont mobilisés pour assurer la mission.

24 bennes à ordures ménagères (BOM) et 5 véhicules légers de collecte constituent l'essentiel du parc matériel de l'activité.

Il existe trois spécificités de collecte :

- La première est assurée en régie. Il s'agit de la collecte en porte à porte des déchets verts (DV) sur le territoire de l'ancienne communauté de communes du Bassin Potassique (Berrwiller, Bollwiller, Feldkirch, Ungersheim, Staffefelden, Pulversheim, Ruelisheim, Wittenheim, Kingersheim et Richwiller). Elle concerne uniquement les habitations individuelles dotées de bacs verts de capacité 80 ou 140 litres. Cette collecte, saisonnière, s'effectue de début avril à début novembre, à fréquence hebdomadaire. Elle concerne 48 535 habitants de l'agglomération. Par contre, l'ensemble des habitants de l'agglomération peut porter ces déchets verts dans les déchetteries du territoire.

- La seconde est assurée par un prestataire privé. Il s'agit de la collecte de bio-déchets en porte à porte, en bacs, sur la commune de Wittelsheim (10 384 habitants en simple comptage). Elle concerne aussi bien les habitations individuelles que collectives, à fréquence hebdomadaire. Pour les autres

habitants de l'agglomération, il n'y a pas de collecte séparative des bio-déchets. Ils peuvent recourir au compostage individuel. A défaut, la collecte est assurée par l'intermédiaire des OMr

- La troisième est également assurée par un prestataire privé. Il s'agit de la collecte d'encombrants en porte à porte, sur les communes de Bruebach, Brunstatt-Didenheim (zone Brunstatt uniquement), Eschentzwiller, Flaxlanden, Riedisheim, Zimmersheim, Heimsbrunn et Galfingue soit 27 183 habitants (simple comptage). La fréquence est de 1 fois par mois sauf pour Galfingue où elle est de 1 fois par trimestre. Les communes de Battenheim, Baldersheim, Sausheim, Rixheim, Habsheim et Dietwiller (29 781 habitants) bénéficient également d'une collecte d'encombrants en porte à porte mais réservée uniquement aux personnes âgées, sur appel.

L'activité transport

L'activité transport effectue le transport et la vidange des bornes d'apports volontaires (AV), de bennes de déchèteries et des collectivités membres.

19 conducteurs assurent ces missions à l'aide de **13 véhicules poids lourds adaptés.**

Parallèlement à leurs tâches, les agents de cette activité participent activement aux opérations de déneigement et de salage en hiver.

L'activité bacs-sacs

L'activité « bacs-sacs » assure la distribution et la maintenance du parc de bacs à roulettes et des sacs destinés à la collecte des déchets. Elle assure également une mission de prospection relative à la redevance spéciale.

Une équipe de 5 agents est mobilisée pour cette mission.

Elle dispose d'un atelier de réparation et d'un magasin de pièces détachées.

Fin 2018, cette activité gérait un parc de près de **119 942 bacs**

L'activité aménagement/quotidienneté

La mission d'information et d'accompagnement des habitants dans la gestion de leurs déchets ménagers est assurée par des agents de médiation :

- **17 brigadiers du tri et de la propreté**

Les agents de l'équipe renseignent les usagers sur le tri sélectif et le recyclage des déchets.

Ils assurent la permanence du numéro vert « collecte ». Ils enquêtent et répondent aux questions des habitants.

Ils effectuent des contrôles de respect des consignes de tri, vérifient que les habitants sortent les déchets ménagers les bons jours de collecte et, le cas échéant, procèdent à des verbalisations.

Ils participent activement au déploiement des bacs et de la collecte sélective en porte à porte sur la territoire, de la phase enquête et dimensionnement jusqu'à la phase de démarrage de la collecte.

Cette activité est également partie prenant pour donner un avis concernant les aménagements et les permis de construire tant pour l'accès des véhicules de collecte que pour les conditions de stockage et de présentation des bacs ou conteneurs.

Collecte et Transport en quelques chiffres :

171 agents et 37 véhicules lourds

- **118 agents à la Collecte, y compris l'encadrement**
- **23 agents au Transport y compris l'encadrement**
- **5 agents à l'activité bacs-sacs**
- **1 agent responsable de l'exploitation Collecte**
- **1 agent responsable de l'exploitation Transport**
- **1 agent responsable de la logistique et de la sécurité et qui supervise l'activité bacs/sacs**
- **1 agent responsable de l'activité quotidienneté et aménagements et qui supervise 8 brigadiers du tri et de la propreté, 1 agent au numéro vert et 2 encadrants sur son activité**
- **1 agent suivant les prestataires privés et qui supervise 6 brigadiers du tri et de la propreté sur son activité**
- **1 agent chargé de l'entretien des infrastructures assisté d'1 agent technique**
- **1 responsable du service**

C- Organisation de la collecte

Répartition de la collecte entre régie et prestataire privé

Le service Collecte et Transport de Mulhouse Alsace Agglomération assure en régie la collecte en porte à porte de plusieurs flux de déchets ménagers et assimilés au sein de **15 communes** du territoire, soit **173 475 habitants** (simple comptage).

Les **99 510 habitants des 24 autres communes** du territoire sont collectés en porte à porte par deux prestataires privés (SUEZ et VEOLIA), dans le cadre de marchés publics.

Sur l'ensemble du territoire m2A, les points d'apport volontaires des flux de collecte sélective sont collectés en régie. Par contre, les points d'apport volontaires des OMr sont collectés par un prestataire privé dans le cadre d'un marché public (SUEZ).

Au global, m2A assure, en régie ou via un prestataire, la collecte des **272 985 habitants** (simple comptage) de l'agglomération.

Répartition du territoire entre la régie m2A et les prestataires

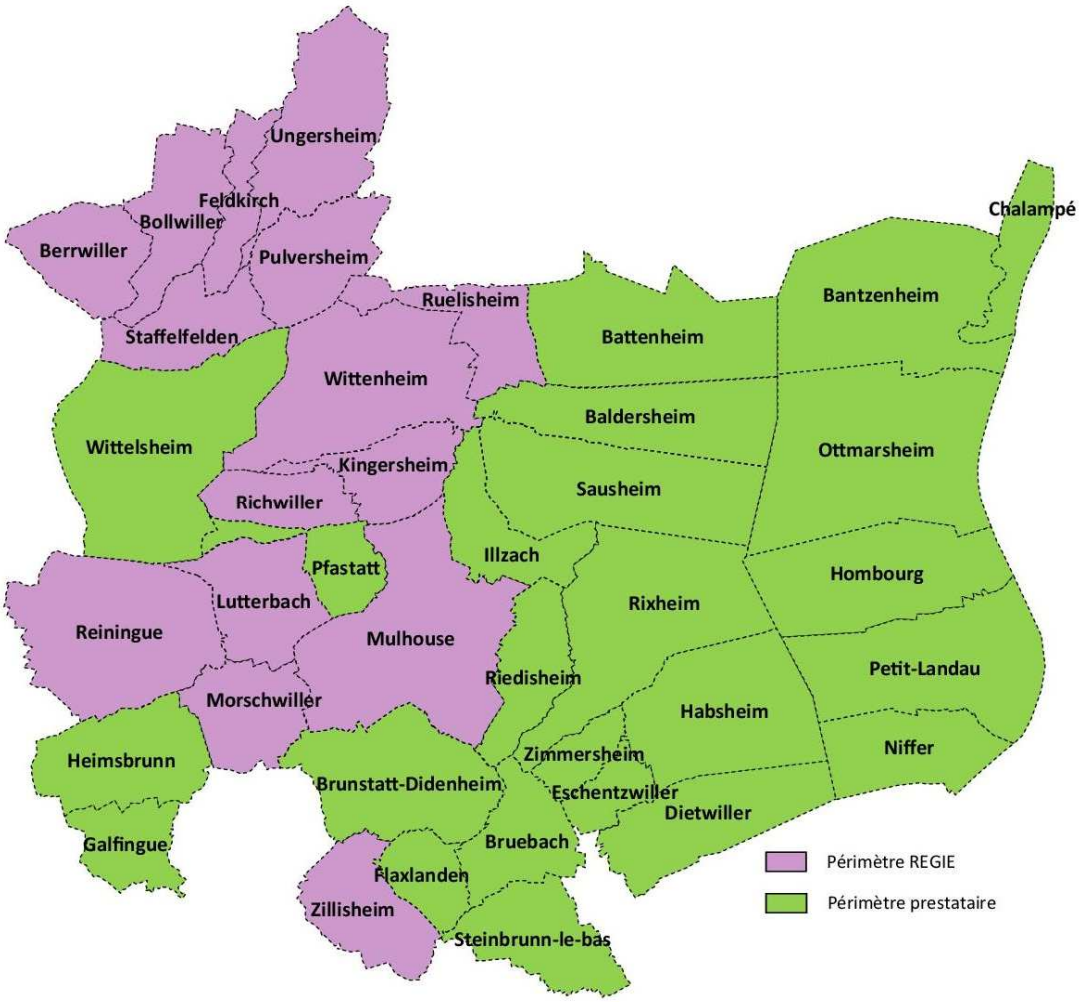

Répartition de la CS hors verre en Apport Volontaire ou en porte à porte

La collecte des OMr est assurée sans exception sur tout le territoire en porte à porte.

Concernant la CS hors verre, à l'issue de l'année 2018, la collecte en porte à porte concerne une majeure partie du territoire de m2A, soit **256 137 habitants** (simple comptage).

Le restant, soit **16 848 habitants** (simple comptage), dispose de points d'apport volontaire

Ces prochaines années, le développement de la CS hors verre en porte à porte est amené à se poursuivre.

Le verre est, quant à lui, collecté par l'intermédiaire de point d'apport volontaire pour la totalité des **272 985 habitants** (simple comptage) de l'agglomération

Répartition du territoire entre la collecte en apport volontaire ou en porte à porte

Fréquence de collecte sur le territoire

Les OMr

On retrouve 3 types de fréquence de collecte des OMr sur le territoire de m2A comme l'illustre la carte ci-dessous.

Les fréquences majoritairement développées sont de une ou deux fois par semaine (C1 ou C2) avec parfois des spécificités locales (logements collectifs, commerces de bouche, résidence pour personnes âgées…).

On notera la particularité du Centre-Ville de Mulhouse et du quartier des Coteaux dont la collecte des OMr s'effectue 3 fois par semaine (C3) en raison des difficultés de stockage des déchets dans les locaux d'habitation.

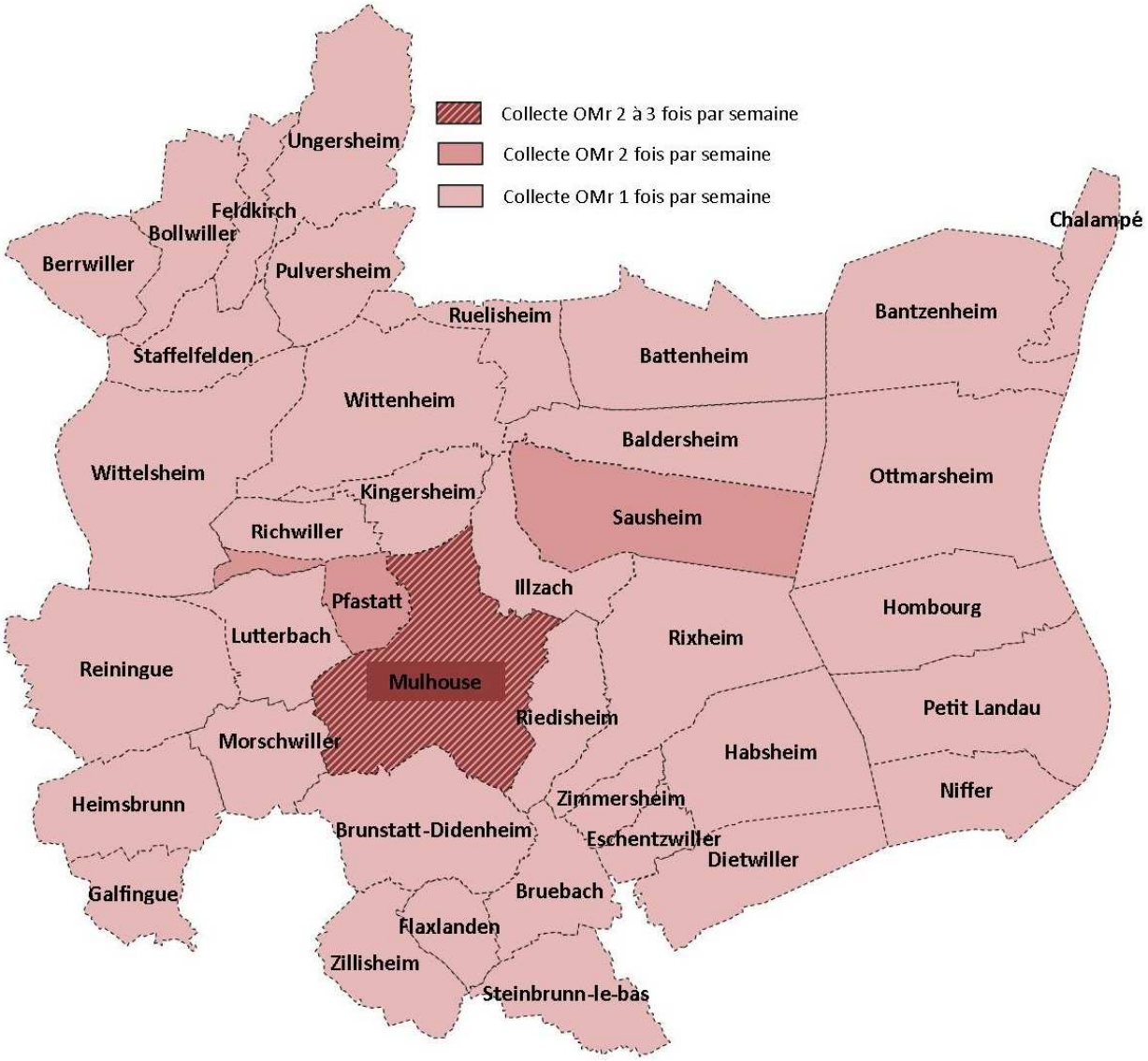

La CS

On retrouve 3 types de fréquence de la collecte en CS sur le territoire de m2A comme l'illustre la carte ci-dessous.

Les fréquences majoritairement développées sont d'une fois par semaine (C1) ou de une fois toutes les deux semaines (C0,5) avec parfois des spécificités locales (logements collectifs, commerces de bouche, résidence pour personnes âgées…).

On notera également, pour la CS, la particularité du Centre-Ville de Mulhouse dont la collecte s'effectue 3 fois par semaine (C3) en raison des difficultés de stockage des déchets dans les locaux d'habitation.

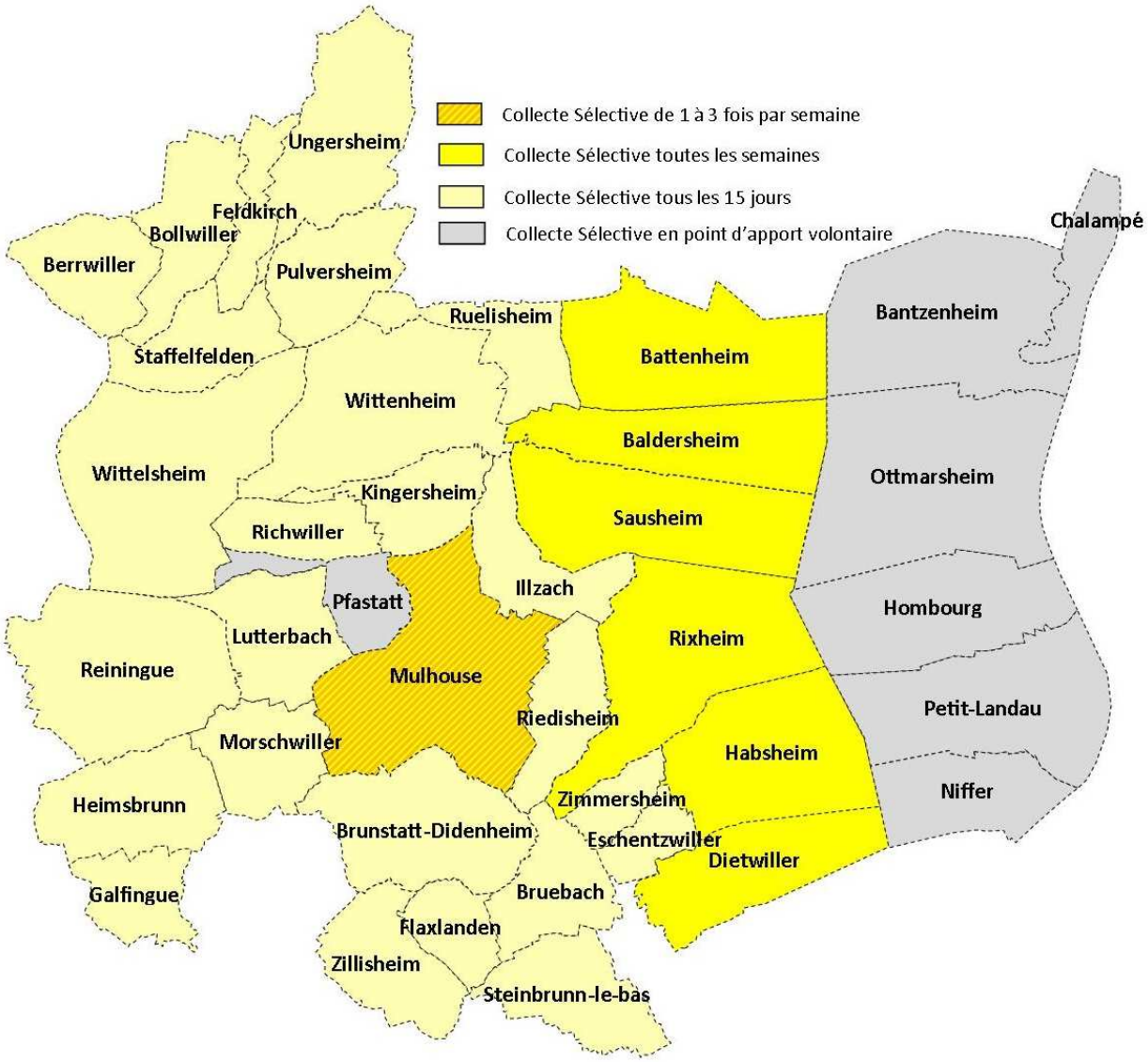

L'Usine d'Incinération et de valorisation énergétique des déchets ménagers

Implantée à côté de la station d'épuration de l'agglomération mulhousienne, sur le ban communal de Sausheim (CD 39 route de Chalampé), sa construction a débuté en avril 1997 et s'est achevée en mai 1999.

D'une capacité nominale de 160 000 tonnes, elle est équipée d'un procédé d'incinération à lit fluidisé qui permet l'incinération conjointe des déchets ménagers, des déchets industriels banals, des déchets hospitaliers et des boues de la station d'épuration voisine, tout en respectant les normes les plus strictes en termes de rejets.

La combustion des déchets assure la production d'énergie, valorisée sous forme d'électricité et de vapeur.

Chaque année, l'usine produit 40 000 MWh d'électricité et 58 000 MWh de chaleur sous forme de vapeur. **En 2018, la performance énergétique de l'UIOM a été de 65,15%, valeur permettant de la qualifier d'unité de valorisation énergétique.**

Le SIVOM a confié l'exploitation de l'usine d'incinération au groupe SUEZ.

Grâce à cette usine, toutes les Ordures Ménagères résiduelles collectées sur l'agglomération font l'objet d'une opération de valorisation énergétique.

Centre de tri des emballages ménagers

L'ensemble des CS en apport volontaire et en porte-à-porte est trié au centre de tri d'Aspach-Michelbach appartenant à la société COVED, dans le cadre d'un marché de tri et de commercialisation des fibreux passé avec le SIVOM. Ce centre peut traiter jusqu'à 25 000 tonnes de déchets par an.

Les papiers/cartons et emballages de toutes natures ainsi triés repartent vers des filières de recyclage adaptées.

Il existe également un second centre de tri à Illzach (quai de Rotterdam – capacité d'accueil de 45 000 tonnes par an), faisant uniquement office de quai de transfert pour les déchets ménagers, et appartenant également à COVED.

L'objectif de ce second lieu de vidage est de diminuer les distances de déplacement des Bennes à Ordures Ménagères (BOM) lors des collectes sélectives.

Dans le cadre de l'extension des consignes de tri, le process du centre de tri d'Aspach-Michelbach a été modernisé en 2016.

L'année 2018 est la seconde année d'exploitation pleine du centre de tri avec les nouvelles consignes de tri.

Grâce à ces installations, les déchets issus de la Collecte Sélective sur l'agglomération font l'objet d'une opération de valorisation matière.

Centre de compostage des Déchets Verts

Les Déchets Verts (DV) sont valorisés par compostage par l'entreprise Anna Compost se situant sur le ban communal de Kingersheim.

Cette installation permet une opération de valorisation matière sur les déchets verts de l'agglomération collectés en porte à porte.

Centre de compostage des Bio-déchets

Les bio-déchets sont valorisés par compostage par l'entreprise COVED sur la plate-forme du SM4 située sur le ban communal d'Aspach-Michelbach.

Cette installation permet une opération de valorisation matière sur les bio-déchets collectés en porte à porte d'une des communes de l'agglomération.

BILAN D'EXPLOITATION

A- Evolution de la Collecte

L'année 2018 est une année qui a vu aboutir deux projets majeurs :

- Le basculement en porte à porte et en bacs de la collecte sélective (hors verre) pour 8 nouvelles communes, Zimmersheim, Eschentzwiller, Bruebach, Flaxlanden, Steinbrunn-le-Bas, Zillisheim, Heimsbrunn et Galfingue, le 12 mars 2018
- La mise en œuvre de la nouvelle organisation de la collecte avec l'abrogation du principe du fini-quitte et l'abaissement du temps de travail de 7h58' à 7h34'.

L'année 2018 a également été marquée par :

- Une étude concertée pour une politique « déchets 2030 » pour le territoire m2A,
- Le lancement de la communauté de tri « yoyo » piloté par le SIVOM de la région Mulhousienne
- La finalisation du projet de nouvelle gestion des déchets du marché principal de Mulhouse, en intégrant le tri ; la 1ère phase (marché mercerie) est entrée en vigueur le 20 novembre 2018 tandis que la 2nd phase (marché légumes) entrera en vigueur lors du 1er trimestre 2019,
- La préparation à la poursuite de l'extension de la collecte sélective (hors verre) en porte à porte et en bacs sur 7 nouvelles communes (Battenheim, Baldersheim, Sausheim, Rixheim, Habsheim, Dietwiller, Pfastatt), pour un basculement au 1er juin 2019.
- Deux études sur la modernisation de la collecte en porte à porte (informatique embarquée) et la collecte en point d'apport volontaire (mesures de niveaux automatiques) qui aboutiront, sur 2019, à une phase de test de solutions.

B- Données d'exploitation

Bilan global des tonnages de la collecte des Déchets Ménagers et Assimilés

La synthèse suivante présente les tonnages collectés pour les années 2017 et 2018 en porte à porte et en point d'apport volontaire, hors déchetteries ou plates-formes de collecte spécifiques sauf le verre où celui qui est collecté en déchetterie est comptabilisé.

Un comparatif est effectué sur l'évolution de l'activité entre ces deux années en distinguant la collecte en porte à porte (PàP) de l'apport volontaire.

Type de déchets	Mode de collecte	Périmètre m2A		Ecart 2017 2018	Ratio 2018
		2017	2018		
OM résiduelles	Porte à porte	62 804 t	63 454 t	+1,03 %	232,4 kg/hab.
	Apport volontaire	1 168 t	1 485 t	+27,14 %	5,4 kg/hab.
	Total porte à porte et apport volontaire	63 972 t	64 939 t	+1,51 %	237,9 kg/hab.
DV	Porte à porte	2355 t	2557 t	+8,58 %	9,4 kg/hab.
Bio-déchets	Porte à porte	756 t	809 t	+7,01 %	3,0 kg/hab.
Collecte Sélective hors verre hors apport en déchetterie	Porte à porte	14 798 t	15 549 t	+5,08 %	57,0 kg/hab.
	Apport volontaire	1 935 t	1 885 t	-2,58 %	6,9 kg/hab.
	Total porte à porte et apport volontaire	16 733 t	17 434 t	+4,19 %	63,9 kg/hab.
Verre	Apport volontaire y compris déchetteries	8 206 t	8 188 t	-0,22 %	30,0 kg/hab.
Encombrants	Porte à porte	253 t	353 t	+39,53 %	1,3 kg/hab.
TOTAL		**90 700 t**	**94 280 t**	**+2,17 %**	**345,4 kg/hab.**

Les ratios en kg/hab. sont calculés avec la population totale de m2A, et non pas uniquement sur les périmètres concernés par les flux de déchets.

Les évolutions significatives des tonnages en quelques chiffres :

- ✓ Les valeurs associées à la Collecte Sélective dénotent une augmentation significative du tonnage global collecté. Plus en détail, cette augmentation se fait à travers le porte à porte au détriment de l'apport volontaire. Cette variation résulte du déploiement toujours en cours de la collecte sélective en porte à porte à la place de l'apport volontaire

  Cela confirme que le geste de tri est mieux suivi lorsque le service est en porte à porte plutôt qu'en apport volontaire.

- ✓ **Le tonnage global des OMr a augmenté, particulièrement celui de l'apport volontaire, lié à une plus grande consommation.** La progression du tonnage sur les points d'apport volontaire résulte d'une augmentation de nombre de conteneurs enterrés OMr installés sur le territoire.

- ✓ La hausse du tonnage des déchets verts et des bio-déchets s'explique par des conditions météorologiques plus favorables que l'année précédente à la pousse de la végétation.

Par le biais de la communauté « Yoyo », il a été collecté 2 002 sacs spécifiques remplis de bouteilles recyclables ce qui représente un poids de 2,4 t (0,013% du tonnage annuel de collecte sélective ramassé hors verre et hors déchetterie).

A noter que les ordures ménagères résiduelles sont incinérées dans l'usine d'incinération des ordures ménagères de Sausheim qui, en 2018, atteignait le **taux de performance énergétique de 65,15%. L'UIOM entre donc dans les critères permettant de la qualifier d'unité de valorisation énergétique (UVE).**

Tous traitements confondus, en 2018, les ordures ménagères et assimilés de l'agglomération ont été **valorisées à 97%**, les 3% restant ayant été enfouies.

Répartition selon les périmètres régie et prestataires privés

La collecte des déchets ménagers et assimilés sur m2A s'effectue sur 2 périmètres, avec d'une part une collecte en régie par le personnel du service Collecte et Transport et d'autre part une collecte par des prestataires privés.

COLLECTE PERIMETRE REGIE

Type de déchets	Mode de collecte	Périmètre m2A		Ecart 2017 2018	Ratio 2018
		2017	2018		
OM résiduelles	Porte à porte	40 895 t	42 139 t	+0,80 %	242,9 kg/hab.
	Apport volontaire	1 168 t	1 485 t	+7,50 %	8,6 kg/hab.
	Total porte à porte et apport volontaire	42 063 t	43 624 t	+3,71 %	251,5 kg/hab.
DV	Porte à porte	2 355 t	2 557 t	+8,58 %	14,7 kg/hab.
Collecte Sélective hors verre hors apport en déchetterie	Porte à porte	10 138t	10 670t	+5,24 %	61,5 kg/hab.
	Apport volontaire	617 t	663 t	7,54 %	3,8 kg/hab.
	Total porte à porte et apport volontaire	10 755 t	11 333 t	+5,37 %	65,3 kg/hab.
Verre	Apport volontaire	4 723 t	4 814 t	+1,92 %	27,7 kg/hab.
TOTAL		**61 316 t**	**62 327 t**	**+4,06 %**	**359,3 kg/hab.**

Les évolutions significatives des tonnages en quelques chiffres :

- ✓ Les conclusions sont les mêmes que sur l'ensemble du périmètre m2A, pour les mêmes raisons.

COLLECTE PERIMETRE PRESTATAIRE

Type de déchets	Mode de collecte	Périmètre m2A		Ecart 2017 2018	Ratio 2018
		2017	2018		
OM résiduelles	Porte à porte	21 909 t	21 315 t	-2,71 %	214,2 kg/hab.
Biodéchets	Porte à porte	756 t	809 t	+7,01 %	8,1 kg/hab.
Collecte Sélective hors verre hors apport en déchetterie	Porte à porte	4 660 t	4 879 t	+4,71 %	49,0 kg/hab.
	Apport volontaire	1 318 t	1 222 t	-7,32 %	12,3 kg/hab.
	Total porte à porte et apport volontaire	5 978 t	6 101 t	+2,06 %	61,3 kg/hab.
Verre	Apport volontaire	3 483 t	3 374 t	-3,12 %	33,9 kg/hab.
Encombrants	Porte à porte	253 t	353 t	39,53 %	3,5 kg/hab.
TOTAL		**29 384 t**	**31 953 t**	**-1,32 %**	**321,1 kg/hab.**

Les évolutions significatives des tonnages en quelques chiffres :

- ✓ Les conclusions sont les mêmes que sur l'ensemble du périmètre m2A, pour les mêmes raisons, à l'exception d'une légère baisse du tonnage global.

LA COLLECTE ENTERREE

La collecte enterrée des déchets ménagers et assimilés est un dispositif qui a démarré sur m2A en 2012.

En 6 ans, le nombre de points d'apport volontaire enterrés n'a cessé de croitre, notamment sur Mulhouse.

Ce développement est amené à se poursuivre dans les zones d'habitats les plus denses.

Fin 2018, on dénombrait sur m2A, 53 points d'apport volontaire enterrés répartis sur 11 communes. Cela représente **144 conteneurs enterrés** dont 51 pour les OMr, 50 pour la CS et 43 pour le verre.

OM résiduelles collectées en conteneurs enterrés	2017	2018	Ecart 2017/2018
	1 169 t	1 485 t	+27,14 %

Les évolutions significatives en quelques chiffres

- ✓ **Entre 2017 et 2018, nous observons une hausse du tonnage des OMr collectées en conteneurs enterrés, hausse directement liée à la poursuite du déploiement de ce mode de collecte**

LE RESEAU DES DECHETERIES

Le SIVOM de la région mulhousienne a la compétence déchèteries.

Le périmètre m2A compte **15 déchèteries** gérées par le SIVOM de la région mulhousienne. L'ensemble des habitants du périmètre SIVOM ont accès librement aux 15 déchèteries de leur choix.

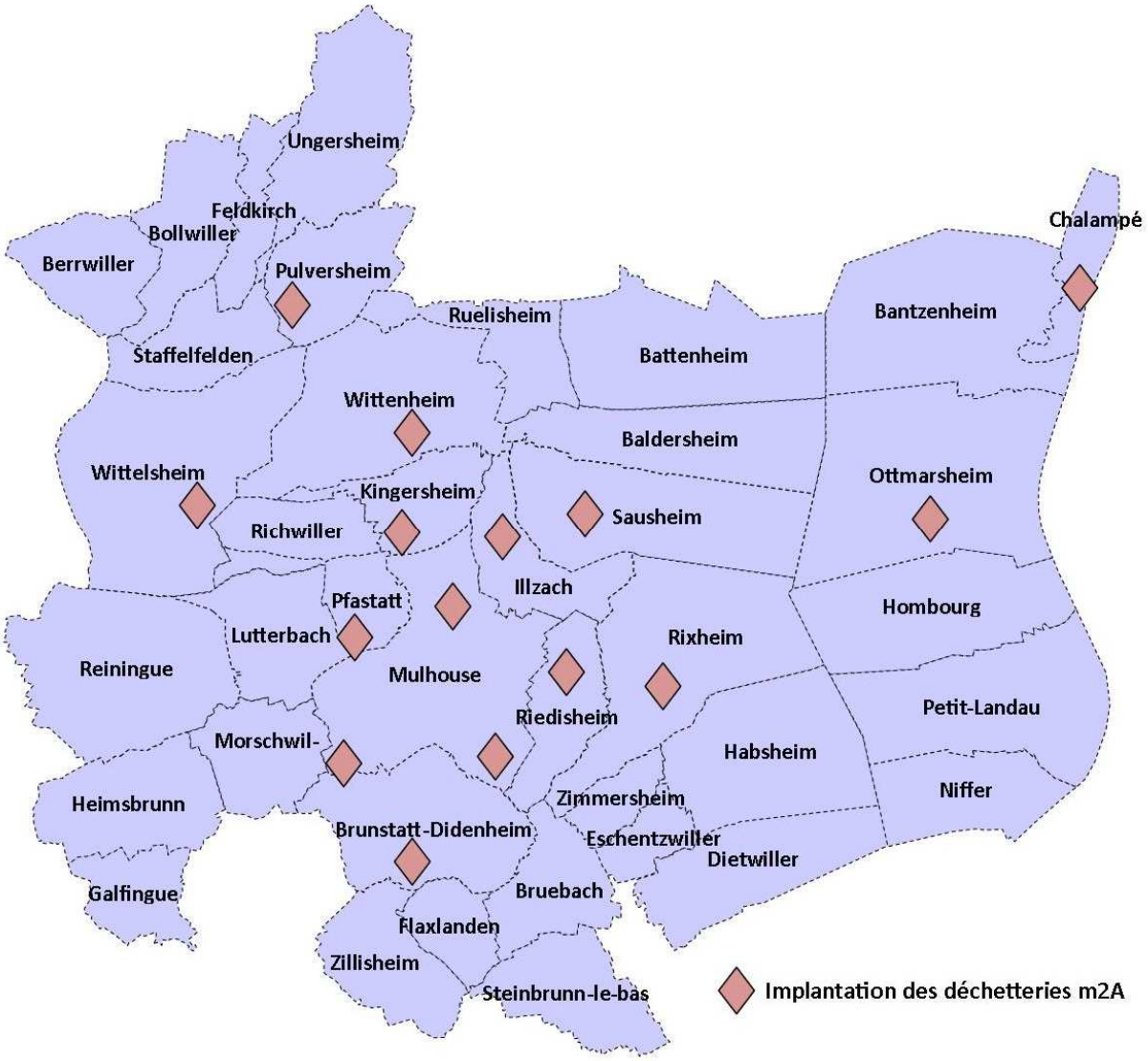

Les 15 déchèteries sont des lieux clos et gardés où les habitants du périmètre du SIVOM peuvent apporter leurs déchets recyclables et valorisables, sauf les OMr collectées exclusivement en porte à porte ou en conteneurs enterrés.

Elles constituent un élément important du dispositif de collecte sélective mis en place par le SIVOM dans le cadre du plan de gestion des déchets.

En 2018, pour tous les résidents du territoire, l'accès reste libre en nombre de passage, et en volume, sauf saturation ponctuelle des bennes. Il est à noter que cette liberté d'accès pour l'habitant est de plus en plus rare dans la gestion des déchèteries en France. Le SIVOM réfléchit à une évolution du mode d'accès.

Une fois triés, les matériaux sont orientés vers différentes filières pour être valorisés.

Au fur et à mesure de l'évolution de nos modes de consommation, de la nature des déchets que nous produisons, des évolutions techniques ou encore du respect de l'environnement, les déchèteries se sont adaptées pour accueillir de nouveaux types de déchets et offrir un maximum de services aux usagers.

LE BILAN D'ACTIVITE 2018 DES DECHETERIES INTERCOMMUNALES – PERIMETRE SIVOM

En 2018, **63 592 t** de déchets ménagers ont été collectées sur l'ensemble du réseau intercommunal de déchèteries soit **0,10%** de plus qu'en 2017.

- ✓ **58 236 t** de matériaux dits «occasionnels» (gravats, DV, métaux, bois, déchets spéciaux,..), valeur en hausse de **0,23%** par rapport à 2017.

- ✓ **5 356 t** de verre, de papier-cartons et de bouteilles plastique collectés dans toutes les déchèteries en parallèle des collectes sélectives, valeur en baisse de **1,29%** par rapport à 2017 (baisse liée à la mise en place d'une collecte en porte à porte sur certaines communes).

Les tonnages de déchets spéciaux hors Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) que sont les Déchets Toxiques en Quantités Dispersées (DTQD), les batteries, les piles, les huiles de vidange, les lampes et tubes d'éclairage, les cartouches d'encre et les radiographies dirigés vers les filières spécifiques de traitement et de valorisation se sont élevés à **583 t (hausse de 1,92%)**.

Les encombrants non valorisables s'élèvent à **16 071 t** soit une hausse de **8,15%**.

Matériel et équipement

LES SACS DE COLLECTE SELECTIVE (SACS JAUNES) :

La Collecte Sélective en porte à porte, hors périmètre équipé de bacs, s'effectue en sacs jaunes. Sur Mulhouse, des sacs jaunes subsistent encore pour les logements où le stockage d'un bac s'avère impossible.

La distribution de ces sacs est gratuite, elle s'effectue en Mairie ainsi que dans certaines déchèteries.

SACS JAUNES				
Nombre de cartons	**ex-CC Ile Napoléon**	**ex-CC Bassin Potassique**	**Mulhouse**	**Total**
2017	2 501	3 009	588	**6 098**
2018	2 344	3 096	417	**5 857**
ECART	**-157**	**+ 87**	**-171**	**-241**

Les évolutions significatives en quelques chiffres

- ✓ Après une année 2017 où une hausse significative de distribution de sacs jaunes avaient été constatée suite à l'extension des consignes de tri, les valeurs se stabilisent en 2018 avec toutefois une baisse marquée sur Mulhouse liée à la poursuite de la conteneurisation.

- ✓ 5 857 cartons de rouleaux de sacs jaunes distribués, cela représente :
  1 827 384 sacs jaunes distribués sur m2A en 2018.

LES SACS DE COLLECTE DES OMR (SACS VERTS) :

m2A commercialise des sacs de collecte pour les OMr. Ils sont vendus aux usagers qui peuvent se les procurer par divers moyens :

- permanence de vente m2A chaque mercredi matin au Centre Technique Communautaire de Richwiller,
- vente dans diverses grandes surfaces de la région mulhousienne.

Nota : il existe un type de sacs spécifique, les 110 litres renforcés (110 LR) pouvant servir à l'évacuation de déchets lourds (gravats). Ceci est possible grâce à l'épaisseur du sac qui est nettement plus importante que les autres volumes (30, 50 et 100 litres).

SACS VERTS ET HOUSSE A BACS						
Nombre de cartons	**30 litres**	**50 litres**	**100 litres**	**110 litres renforcés**	**Total hors housses**	**Housses à bacs**
2017	252	430	278	914	**1 874**	7 610
2018	264	454	282	972	**1 972**	10 700
ECART	**12**	**24**	**4**	**58**	**98**	**3 090**

Les évolutions significatives en quelques chiffres

- ✓ La vente de sacs verts et de housses à bacs est en légère hausse, pour tous les volumes.
- ✓ 1 972 cartons de rouleaux de sacs verts vendus, cela représente :
  303 688 sacs verts vendus sur m2A en 2018.

EVOLUTION DU PARC DES BACS

Avec l'augmentation de 8 communes du périmètre collecté en bacs et en porte à porte, y compris la collecte sélective, le parc de bacs continue d'augmenter en 2018.

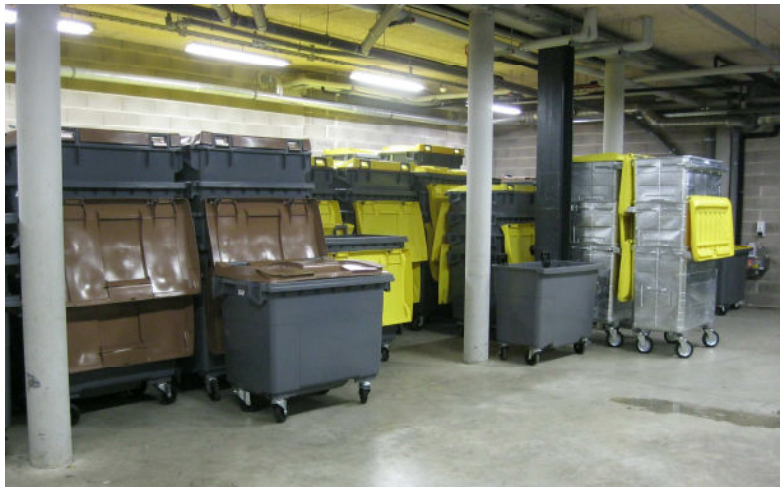

Nombre de bacs en place sur m2A				
Année	**Nombre de bacs à couvercle BRUNS OU BLEUS**	**Nombre de bacs à couvercle JAUNES**	**Nombre de bacs VERTS**	**Total**
2017	61 909	31 643	15 704	**109 256**
2018	67 266	36 767	15 909	**119 942**
ECART	**+5 357**	**+5124**	**+205**	**10 686**

Les évolutions significatives en quelques mots

- ✓ L'évolution à la hausse s'est poursuivie avec la mise en place de la collecte en porte à porte en bac, pour l'OMr et la CS de huit nouvelles communes.

INTERVENTION SUR LE PARC DES BACS

L'équipe bacs assure la maintenance du parc des bacs de m2A. Grâce à un stock constant de bacs complets (cuve+roue+couvercle) et de pièces détachées, les agents bacs peuvent intervenir aussi bien pour effectuer un remplacement de bac (suite à une demande de changement de volume par exemple), que pour remplacer un couvercle cassé.

Nombre d'interventions			
Type d'intervention	**2017**	**2018**	**Ecart**
Dotation/ajustement/remplacement	6 172	4 712	**-23,7 %**
Réparation	196	152	**-22,4 %**

Les évolutions significatives en quelques chiffres

- ✓ **La part dotation/ajustement/remplacement a baissée entre 2017 et 2018.**
- ✓ L'activité de réparation est aussi en baisse. Ce n'est pas en corrélation avec l'augmentation du parc mais l'augmentation du parc étant faite avec des bacs neufs explique cela. Les réparations portent sur **0,13 %** du parc de bacs en place, valeur en baisse par rapport à l'année 2017.

LES CONTENEURS DE COLLECTE SELECTIVE (AERIENS ET ENTERRES)

La collecte sélective en porte à porte s'étend progressivement sur le territoire de m2A.

Là où ce service n'est pas encore en place, les usagers peuvent effectuer le geste de tri des déchets dans des points d'apport volontaire.

Spécificité du centre-ville plateau piéton mulhousien, les deux modes de collecte cohabitent.

Pour les déchets d'emballage en verre, des conteneurs en point d'apport volontaire, généralement aériens, couvrent l'ensemble du territoire m2A, le tri en porte en porte n'existant pas.

Nombre de conteneurs (périmètre SIVOM y compris déchèteries) fin 2018 :

FLUX	Nombre et type de conteneur	
Verre	419 conteneurs aériens 43 conteneurs enterrés	**462 conteneurs**
Multi-matériaux, papier, plastique	170 conteneurs aériens 50 conteneurs enterrés	**220 conteneurs**
TOTAL	**589 conteneurs aériens** **93 conteneurs enterrés (*)**	**682 conteneurs**

(*) A noter que, sur le périmètre m2A, on dénombre 51 conteneurs enterrés supplémentaires qui sont consacrés aux OMr.

Les évolutions significatives en quelques chiffres

- ✓ **Le parc de conteneurs aériens se réduit progressivement au profit des conteneurs enterrés et de la collecte en bacs, en porte à porte.**

LES SITES D'INFORMATIONS DE LA COLLECTE POUR LES HABITANTS

Les habitants de m2A ont différentes possibilités pour s'informer sur les modalités de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Comme le montre l'image ci-dessus (dernière page du guide du tri), deux possibilités principales sont à disposition :

1. Un numéro vert,
2. Un site internet.

Le numéro vert renseigne l'habitant sur toutes questions relatives à la gestion des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de m2A. Les Ambassadeurs du Tri assurent cette mission et répondent du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Sur le site internet, on y retrouve notamment le guide du tri et les calendriers de collecte.

ELEMENTS FINANCIERS

L'état des dépenses et recettes de fonctionnement présentées dans les tableaux ci-dessous correspondent à l'ensemble des activités de collecte et de traitement des déchets classées par articles comptables.

A- Dépenses de fonctionnement

Article	Libellé	Montant CA 2017	Montant CA 2018
011	**Charges à caractère général**	**8 117 756 €**	**8 216 055 €**
60..	Achats et variation des stocks	2 979 606 €	3 023 498 €
61..	Services extérieurs	4 361 774 €	4 434 989 €
62..	Autres services extérieurs	762 125 €	743 729 €
63..	Impôts, taxes et versements assimilés	14 251 €	13 839 €
012	**Charges de personnel et assimilés**	**10 699 406 €**	**10 697 266 €**
64..	Charges de personnel et assimilés	10 699 406 €	10 697 266 €
65	**Autres charges de gestion courante**	**16 066 494 €**	**16 511 019 €**
655	Participations SIVOM pour le traitement et le tri sélectif	16 063 785 €	16 508 751 €
651	Redevances	2 709 €	2 268 €
66	**Charges financières**	**793 559 €**	**687 540 €**
67	**Charges exceptionnelles**	**3 355 €**	**103 €**
042/023	**Dotation aux amortissements et autofinancement**	**3 974 175 €**	**1 361 594 €**
Total général des dépenses de fonctionnement		**39 654 746 €**	**37 473 577 €**

B- Recettes de fonctionnement

Article	Libellé	Montant CA 2017	Montant CA 2018
Recettes issues de la TEOM			
7331	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	39 967 799 €	34 790 382 €
Autres recettes éventuelles			
70	Produit des services, du domaine et ventes diverses	2 686 947 €	2 683 195 €
704	Produit facturation travaux	1 705 540 €	1 595 308 €
706	Produit facturation prestations	981 407 €	1 087 886 €
Total général des recettes de fonctionnement		**39 654 746 €**	**37 473 577 €**

REDEVANCE SPECIALE

Qu'est-ce que la redevance spéciale ?
La redevance spéciale a pour objet de financer le traitement des déchets dits « assimilés » aux déchets ménagers, c'est-à-dire ceux non produits par les ménages, que la collectivité peut « eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, collecter et traiter sans sujétions techniques particulières » (article L. 2224-14 du CGCT).

Qui est redevable ?
Les établissements publics, administrations, commerçants, artisans, industries (toute activité professionnelle) qui utilisent les services de collecte et de traitement de m2A sont redevables. Toutefois, ceux dont l'activité ne génère pas plus de 660 litres de déchets présentés à la collecte m2A par semaine sont exonérés (cette exonération tient compte de l'assujettissement à la TEOM de ces établissements).

Valeur de cette redevance
En 2018, la valeur de la redevance est fixée à un prix de 0,0846 €/litres/mois de déchets présentés (volume des bacs mis à disposition de l'établissement) déduit d'un forfait équivalent à 660 litres hebdomadaire.

Systématisation de l'application de cette redevance
Pour des raisons historiques, la redevance spéciale n'était appliquée que sur une partie des communes de l'agglomération. En 2018, a démarré la systématisation de cette redevance sur le territoire de toutes les communes, au choix des établissements concernés, de recourir à un prestataire privé ou au service public moyennant une convention.

Pour ce déploiement, un commercial junior financé par le prestataire de collecte et piloté par m2A a assuré la prospection commerciale à partir du 1er semestre 2018.

Le tableau ci-dessous présente la progression annuelle.

Evolution redevance spéciale			
Année	**2017**	**2018**	**Ecart**
Nombre de convention à fin d'année	467	544	**+16,5 %**
Recette redevance spéciale	981 406	1 089 932 €	**+11,1 %**

Cette prospection est menée parallèlement à la conteneurisation. Il est prévu qu'elle se poursuive en 2019 et 2020.

EVOLUTION DE LA CONTENEURISATION ET DE LA COLLECTE SELECTIVE EN PORTE A PORTE

A- Années après années

La conteneurisation du territoire de l'agglomération avec une collecte sélective en porte à porte, initiée en **2013** avec la ville de Mulhouse puis en **2014** avec la commune d'Illzach se poursuit.

En **2016**, 5 communes avaient rejoint le dispositif, à savoir, Riedisheim, Lutterbach, Brunstatt-Didenheim, Morschwiller-le-Bas et Reiningue.

En **2018**, 8 nouvelles communes ont adhéré à ce mode de collecte : Bruebach, Eschentzwiller, Flaxlanden, Galfingue, Heimsbrunn, Steinbrunn-le-Bas, Zillisheim et Zimmersheim.

Parallèlement, les conteneurs en apport volontaire sont retirés sauf exception, partout sur ces territoires. Seuls les conteneurs pour le verre sont maintenus.

A noter que, sur Mulhouse, la prospection des équipes pour compléter la conteneurisation se poursuit. A fin 2018, près de **90% des foyers de Mulhouse sont équipés de bacs à roulettes.**

L'objectif final reste la disparition complète des sacs pour **aboutir progressivement à 100 % de conteneurisation.**

B- Dispositif YOYO

A partir de la mi-année 2018 a été expérimenté le dispositif YOYO de collecte collaborative des bouteilles en matière plastique.

Le principe est, pour YOYO, d'animer des trieurs volontaires par l'intermédiaire de coaches. Les trieurs sont ensuite récompensés en fonction de leurs résultats par des bons d'achats, des places de cinéma, des réductions…

La collecte des bouteilles se fait à travers des sacs YOYO nominatifs, sur des points de collecte déterminés gérés par les coaches et ramassés, durant la période expérimentale, par l'activité bacs/sacs du service.

L'année 2018 (année partielle du dispositif) a permis le développement de **20 coaches** et le ramassage cumulé de **2 000 sacs** (environ 2,2 t de bouteilles à recycler).

Cette expérimentation a démontré que le système, même en se développant, ne permettrait pas de récupérer des bouteilles en masse mais par contre qu'il avait un rôle social important. Pour 2019, il a été demandé à YOYO de travailler sur cet axe de renforcement social.

C- La communication d'entretien du geste de tri et d'ajustement

La communication d'entretien et d'ajustement du geste de tri s'effectue sur toutes les communes de m2A où le tri sélectif en porte à porte est en vigueur.

Des contacts personnalisés sont entrepris suite à des signalements téléphoniques (numéro vert, Allo proximité), des signalements par courrier ou courriel mais aussi suite à des constats effectués par les brigadiers du tri et de la propreté lors de leurs missions sur le terrain, notamment à l'issue de contrôles qualitatifs.

Les opérations de contrôle qualité sont réalisées avant le passage du véhicule de ramassage. L'objectif est d'observer la qualité du tri dans les bacs à couvercle jaune où les sacs jaunes, puis d'expliquer à l'habitant les éventuelles erreurs qu'il a commises dans son geste de tri. Toutes les communes sont concernées, à tour de rôle.

Lorsqu'un brigadier du tri et de la propreté constate des erreurs de tri, un autocollant « erreur de tri » est apposé sur le couvercle du bac ou sur le sac jaune.

Si l'habitant ne récupère pas et ne retire pas ses déchets, le bac ou le sac sera alors collecté par la benne en tournée OMr, avec les bacs marrons.

Un contact avec l'habitant en question est organisé le jour même. Le cas échéant, une verbalisation peut être effectuée.

Les brigadiers du tri et le propreté effectuent également des opérations de communication et de sensibilisation en participant à des manifestations et en intervenant auprès des jeunes enfants à travers les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP).

En toute fin 2017, le travail des brigadiers du tri et de la propreté a été renforcé par une équipe intervenant sur le secteur collecté par le prestataire Suez et géré par ce prestataire selon une nouvelle formule dénommée Quali'tri.

En fonction de la qualité du tri, un marquage du bac ou du sac est effectué selon trois catégories « parfait » / « presque parfait » / « attention » » avec des indications sur les erreurs rencontrées.

Lorsque le tri est parfait, un courrier de remerciement signé par l'élue est envoyé à l'adresse concernée.

A l'inverse, lorsque le tri est non conforme, des brigadiers du tri et de la propreté interviennent pour sensibiliser les personnes.

La poursuite de cette opération en 2018 et le renforcement par une équipe gérée en régie a permis de contrôler 8 624 adresses avec :

- 6 873 tris « parfait »
- 1 305 tris « presque parfait »
- 452 tris particulièrement « non conformes ».

En quelques chiffres

7 472 appels traités au numéro vert **et 521 appels** traités sur la plate-forme AlloProx. Les appels traités au numéro vert ont été en augmentation par rapport à 2017 (7 251 appels). A noter également que la cellule numéro vert a traité 859 mails en provenance directe des communes de l'agglomération ou du SIVOM de la région mulhousienne.

3 098 points ont fait l'objet d'un contrôle qualité du tri sélectif, en plus des opérations Quali'tri. **266 de ces points** comportaient des refus de tri. **419 contacts directs** ont pu être établis avec l'usager suite à ces contrôles.

En rappel des consignes de tri, **1 287 fascicules de communication** ont été distribués à l'habitant.

Sur Mulhouse, il a été fouillé **4 078 sacs** (5 047 fouilles en 2017) prélevés sur **1 555 adresses** (2 035 adresses en 2017). **784 preuves** (1 086 en 2017) ont été trouvées et **611 procès-verbaux dressés** (813 en 2017). **28 PV ont été contestés** contre 79 en 2017.

A noter qu'en 2018, les verbalisations de classe 2 (35€) ou de classe 3 (68€) selon les situations ont systématiquement été appliquées au lieu de l'ancienne verbalisation en classe 1 (11€).

COLLECTE ET ENVIRONNEMENT

A- Emission de gaz à effet de serre

La collecte des déchets sur m2A (porte à porte et point d'apport volontaire confondus), pour l'année 2018, a représenté une émission de gaz à effet de serre de :

- 1 715 t Eq CO_2 (1 703 t Eq CO_2 en 2017 ; secteurs régie et prestataires y compris les véhicules légers de l'encadrement, des brigadiers du tri et de la propreté, de l'équipe bacs/sacs…)

La diminution de cet impact sur l'environnement passe, d'une part :

- par l'optimisation de la collecte en diminuant le nombre de kilomètres parcourus,
- par le renouvellement des véhicules avec des véhicules répondant aux dernières normes d'émission (norme EURO 6 pour les poids lourds)

B- Valorisation matière

Dans l'esprit de la directive 2006/12/CE du parlement Européen et du conseil du 5 avril 2006 relative aux déchets, notamment de son article 3 b) qui privilégie la valorisation matière à la valorisation énergétique, depuis juin 2016, les consignes de tri sur le territoire de m2A se sont élargies en intégrant désormais tous les emballages, quelle que soit leur nature.

Ainsi, une partie du flux de déchets qui partait jusqu'alors à l'incinération (valorisation énergétique) suit désormais une filière de valorisation matière (recyclage).

m2A fait partie du premier quart des français bénéficiant de ces consignes élargies.

C- Recyclage des bacs

Les bacs usagés font l'objet d'un recyclage à deux niveaux :

- Tout d'abord, l'équipe bac en récupère les pièces en bon état pour s'en servir en tant que pièce détachés,
- Ensuite, les bacs ou pièces trop usagés partent en filière de recyclage matière via l'entreprise Schroll qui les reprend.

PERSPECTIVES

A- L'optimisation des moyens

Après le travail de concertation de l'année 2017, 2018 a été la première année d'application d'une nouvelle organisation dans le travail de la collecte en porte à porte avec la fin du principe du fini-quitte et un réajustement du temps de travail à 7h34' plutôt qu'à 7h57'.

Au-delà de cette réorganisation, des études ont été menées pour une modernisation des moyens techniques (informatique embarquée pour la collecte en porte à porte, mesures automatiques de niveaux pour la collecte en point d'apport volontaire), études qui aboutissent à une phase de tests en 2019.

B- Poursuivre la conteneurisation

Si 2018 a vu la mise en œuvre de la collecte en bacs et en porte à porte, y compris la collecte des recyclables sur 8 nouvelles communes, elle a servi également à préparer la mise en œuvre, pour 2019 du même dispositif sur 7 nouvelles communes : Battenheim, Baldersheim, Sausheim, Rixheim, Habsheim, Dietwiller, Pfastatt.

C- Réduction des déchets

L'avenir passe par une diminution de production de déchets.

De 2013 à 2017, m2A s'était engagé dans un programme local de prévention des déchets (PLP) qui a permis de réduire les ordures ménagères et assimilés de 7,2% soit 24 kg/an/habitant.

Pour autant, la fin de ce PLP ne signifie pas l'arrêt des actions. En 2018 :

La sensibilisation :

- le site « Jeter moins » est resté actif ; 14 actualités y ont été créées ou actualisées, 3 nouvelles pages ont été créées et un espace a été dédié aux familles zéro déchet.
- 2 081 élèves (82 classes CE2-CM1 et CM2) ont participé à des animations sur la réduction des déchets.

L'éco-consommation :

- Défi « objectif 0 déchet » : 85 familles ont participé aux ateliers pratiques, visites et rencontres.
- Opération « j'adopte des poules » : 406 poules ont été distribués gratuitement à 203 ménages, permettant de réduire les déchets en complément du compostage individuel.
- 126 actions ont été menées sur ce thème lors de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD).

L'opération « Stop Pub » :

- 6 450 autocollants « Stop Pub » ont été distribués.

Le compostage

- 914 composteurs individuels vendus.
- 4 placettes de compostage partagé créées.

La seconde vie des produits ou réemploi

- L'annuaire du réemploi continue d'être actualisé.
- L'étude sur la recyclerie qui s'appellera « Cité du réemploi » a abouti ; la réalisation est pour 2019 avec pour opérateur du projet, la fédération ENVIE.

La Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD)

- 116 partenaires.
- 260 actions réalisées sur 4 thèmes (réemploi, gaspillage alimentaire, compostage, prévention des déchets).

SYNTHESE

L'année 2018 a été marquée par :

- **le basculement en porte à porte et en bacs de la collecte sélective (hors verre) pour 8 nouvelles communes, Bruebach, Eschentzwiller, Flaxlanden, Galfingue, Heimsbrunn, Steinbrunn-le-Bas, Zillisheim et Zimmersheim,**
- **la mise en œuvre de la nouvelle organisation de la collecte avec l'abrogation du principe du fini-quitte et l'abaissement du temps de travail de 7h58' à 7h34'.**

Aujourd'hui, le service Collecte et Transport de m2A gère la collecte sur 39 communes dont 173 475 habitants en régie et 99 510 habitants par deux prestataires privés.

m2A et le SIVOM régissent un parc de 119 942 bacs, distribuent 1 827 384 sacs jaunes par an et possèdent 144 conteneurs enterrés et 589 conteneurs aériens.

Ensemble, ces deux collectivités poursuivent aussi leurs actions en faveur de la réduction des déchets.

Le geste de tri des emballages hors verre (63,9 kg/habitant en moyenne), du verre (30,0 kg/habitant en moyenne) et les déchetteries (63 592 t de déchets ménagers collectés) continuent de remporter un vif succès.

C'est aussi une année d'incubation de dossiers, toujours en partenariat avec le SIVOM de la région mulhousienne :

- **poursuite de la conteneurisation avec collecte sélective en porte à porte sur 7 nouvelles communes avec effet en juin 2019,**
- **étude d'une recyclerie avec le partenaire ENVIE,**
- **étude sur la modernisation de la collecte en porte à porte par l'informatique embarquée,**
- **étude sur la modernisation de la collecte en point d'apport volontaire par des mesures de niveaux automatiques,**
- **finalisation du projet de nouvelle gestion des déchets du marché principal de Mulhouse en intégrant le tri…)**
- **avec, pour point d'orgue, la définition d'un politique déchet jusqu'en 2030 qui sera présentée début 2019.**

EN COMPLEMENT :

Les informations relatives aux missions d'éliminations des déchets sont disponibles sur le site du SIVOM de la région Mulhouse.
www.sivom-mulhouse.fr

Les informations relatives au programme local de protection des déchets sont disponibles sur le site du PLP des déchets de m2A :
https://jetermoins.mulhouse-alsace.fr